



# CAT & CHRIS

## SERVICES ANIMALIERS

Education canine, Pension, Formation des Maîtres, Taxi animalier,  
Visite à domicile, Promenade, Vente et Livraison de croquettes.



## Le Taxi Animalier

### Les Conditions Générales

Le taxi animalier est avant tout un transport destiné à amener votre animal d'un point A à un point B, dans des conditions maximales de sécurité et de confort.

Le véhicule de la société est agréé par la Direction des Services Vétérinaires des Bouches du Rhône Il est donc conforme à la réglementation en vigueur concernant le transport des animaux vivants. Il est par ailleurs pourvu d'un système de navigation par satellite (GPS).

Chaque convoyeur est titulaire d'une capacité des Transports d'animaux vivants.

La Société dispose d'une assurance Responsabilité civile professionnelle et d'une assurance véhicule spécifique « Taxi ».

#### Avant le transport :

Connaissance de la mission et prise en charge de l'animal :

- Le convoyeur prend connaissance de la mission auprès du client et établissent ensemble un **ordre de mission** comprenant en détail son déroulement.
- Le propriétaire de l'animal remet au convoyeur le **carnet de santé** à jour de l'animal transporté.
- **Attestation de déclaration** de l'animal en mairie (pour la 2<sup>ème</sup> catégorie)

Dans un souci de sécurité, le collier et la laisse utilisés lors de la prestation sont celles appartenant à la société.

Pour les animaux de catégorie 2, la société remplit un document complémentaire.

L'avance des frais vétérinaires peut être faite par la société, un chèque de caution de 300 euros est alors demandé. Il sera restitué au retour en échange du règlement des frais vétérinaires.

A titre exceptionnel, le propriétaire peut accompagner son animal chez le vétérinaire ou le toiletteur. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé au propriétaire.

#### Pendant le transport :

Les animaux sont transportés dans des caisses de transport (NF) adaptés à leur taille.

En fonction de la prestation (vétérinaire, toiletteur...), le convoyeur peut être amené à attendre la fin de la visite. La ½ heure d'attente est facturée 5 euros. Toute ½ heure commencée est due.

La société peut être amenée à faire l'avance des soins chez le vétérinaire. En contrepartie, le propriétaire s'engage à rembourser les frais de vétérinaire dès le retour de la mission sur présentation de la facture.

.../...

Sarl CAT & CHRIS

Siège social : Chemin des Aires - Le Camélia N°7 - 13670 St Andiol  
■ 04.90.73.13.56 - Fax : 04.90.73.18.25 - E-Mail : cat\_chris@orange.fr  
N° de Siret : 503 660 193 00015 Code APE : 9609Z

